

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

No R-4057-2018

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE  
(ROÉÉ)**

Intéressée

---

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020**

---

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ**

*(Loi sur le Régie de l'énergie, a.25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, ch. II, section IV)*

---

**Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui suit :**

## CONTEXTE

- 1) Le 27 juillet 2018, Hydro-Québec (HQ) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2019-2020 (la Demande). Cette Demande est présentée en vertu des articles 30, 31 (1°), 32, 34, 48, 49, 50, 51, 52.1, 52.2, 52.3 et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ., chapitre R-6.01) (LRÉ).
- 2) Le 31 juillet 2018, la Régie rendait sa décision D-2018-097 procédurale dans laquelle elle invite toute personne intéressée à soumettre une demande d'intervention au plus tard le 13 août 2016 à 12 h.
- 3) Le ROÉÉ demande l'autorisation de la Régie d'intervenir au présent dossier et transmet également son budget de participation.

## L'INTÉRÊT DU ROÉÉ

- 4) Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été fondé en 1997.
- 5) Depuis ses débuts en 1997, le ROÉÉ participe activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers des demandes d'Hydro-Québec et de Gaz Métro, maintenant Énergir, s'intéressant notamment et toujours à la réduction de la consommation de l'énergie, des gains en efficacité énergétique, à la gestion de la demande en puissance et en dernier recours au développement des filières d'énergies renouvelables.
- 6) À ces fins, le ROÉÉ apporte notamment sa contribution dans les dossiers des distributeurs portant sur la planification des approvisionnements, les appels d'offres et l'établissement de la structure et le niveau des tarifs, y compris en ceux qui concernent les réseaux autonomes d'Hydro-Québec.
- 7) Le nom du coordonnateur du ROÉÉ et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.
- 8) Le ROÉÉ est composé de sept (7) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale, d'Écohabitation, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, de

Fondation Rivières, de Nature Québec, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.

9) Les sept groupes membres du ROÉÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voire centaines d'organismes au Québec.

10) La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.

11) Le ROÉÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.

12) Les interventions du ROÉÉ reposent sur les principes et objectifs suivants:

- La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
- La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable ; La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;

- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

13) Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position du ROÉÉ dans les dossiers de la Régie qui sont unique et distincte de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

### **MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROÉÉ**

14) Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.

15) Le ROÉÉ rappelle que, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'intérêt public ainsi que la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques et dans une perspective de développement durable sont au cœur des responsabilités de la Régie. Toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

16) La Demande tarifaire du Distributeur (B-0002) porte sur différents sujets d'études dont l'introduction d'options de tarification dynamique sur une base volontaire.

17) À la lumière des informations présentées par Hydro-Québec, le ROÉÉ désire intervenir sur les enjeux suivants :

- a. Stratégie tarifaire - Implantation des orientations touchant les tarifs domestiques
- b. Les interventions en efficacité énergétique
- c. Compte d'écart – Événements imprévisibles en réseaux autonomes

## Stratégie tarifaire

### *Tarification dynamique*

- 18) Le ROÉÉ est heureux de constater l'essor de la production distribuée ainsi que du stockage d'énergie dont les coûts seraient en décroissance selon Hydro-Québec (HQD-13, Document 1, page 6).
- 19) Le ROÉÉ est d'avis que le stockage d'énergie représente une avenue technologique intéressante de gestion de la demande de pointe. Il désire questionner Hydro-Québec à ce sujet et soutenir la Régie dans l'appréciation de l'ampleur de l'essor dans le marché et ses perspectives relativement à la tarification dynamique pour la clientèle n'ayant pas de système de chauffage d'appoint.
- 20) D'emblée, le ROÉÉ est favorable à la proposition d'Hydro-Québec au chapitre de la tarification dynamique d'offrir un crédit en pointe critique (CPC) et un tarif de pointe critique (TPC)<sup>1</sup>.
- 21) Notre soutien à ces propositions concernant la clientèle résidentielle serait plus enthousiaste dans la mesure où cette contribution des petits clients pourrait apparaître au bilan en puissance.
- 22) De manière plus générale, le ROÉÉ est préoccupé par plusieurs enjeux que l'application de ces nouvelles options soulèvent.
- 23) Ainsi, nous considérons que la Régie devrait tenir compte du fait que la charge de chauffage est la plus importante de la clientèle résidentielle, ce seraient surtout les clients équipés de systèmes de chauffage d'appoint qui possèdent de grandes maisons et ceux qui fabriquent des chaînes de blocs à la maison qui risquent davantage de bénéficier de cette tarification. Cela implique que comparativement, la clientèle qui chauffe tout à l'électricité sans appoint, y compris la clientèle à faible revenu connaîtrait beaucoup moins de bénéfices des nouvelles options de tarification dynamique.

---

<sup>1</sup> B-0002 (demande), par. 33; et B-0030 (HQD-13, doc 1), p. 15 - 32

- 24) Par ailleurs, le ROEE entend soutenir la Régie dans l'examen critique des mesures recommandées par Hydro-Québec pour les clients résidentiels disposés à se prévaloir de telles options.
- 25) Par exemple, au moment du dépôt de sa demande tarifaire, Hydro-Québec semble avoir recommandé le préchauffage des logements avant la pointe appréhendée<sup>2</sup>. Si cette mesure est valide dans le cas de bâtiments en périodes inoccupées, elle n'est à notre avis pas recommandable en présence d'occupants puisqu'aucune mesure d'efficacité énergétique ne devrait affecter leur confort.
- 26) De même, le ROEE s'inquiète de la possibilité que certains clients débranchent leur chauffe-eau durant ces périodes, favorisant ainsi le développement de légionnelles dans les chauffe-eau.
- 27) Dans ce contexte, le ROEE questionnera Hydro-Québec et fera des représentations à la Régie afin que seules les mesures légitimes de gestion de la consommation soient promues dans le cadre de ces tarifs.
- 28) Le ROEE s'interroge aussi sur la possible migration de la clientèle au tarif DT vers le TPC dans la mesure où ce nouveau tarif serait plus avantageux.

*Dispositions relatives aux options de mesurage net*

- 29) Hydro-Québec demande à la Régie d'approuver l'introduction de l'option II et les modifications qui en découlent à l'option III de mesurage net, et de réserver l'option I aux seuls clients qui en bénéficient au 31 mars 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029 (B-0030, HQD-13, document 1, page 33).
- 30) Le ROEE est d'avis que la proposition d'Hydro-Québec de réserver l'option I aux seuls clients qui en bénéficient au 31 mars 2019, jusqu'au 31 mars 2029 enfreint l'obligation qu'a pris la Société d'État envers les participants de: «maintenir les conditions tarifaires en vigueur tout au long de la vie utile de vos équipements, aussi longtemps que vous en serez propriétaire.»<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2018/07/29/hydro-quebec-des-economies-a-prevoir-pour-les-clients-collaboratifs>

<sup>3</sup> <http://www.hydroquebec.com/autoproduction/docs/depliant-mesurage-net.pdf>

31) Par ailleurs, le ROÉÉ entend s'opposer à la proposition d'Hydro-Québec de réduire le montant accordé en réseau intégré pour l'injection d'électricité dans le réseau pour les nouveaux adhérents à l'option de mesurage net (B-0030, HQD-13, document 1, page 32).

32) Hydro-Québec rapporte que plus de 400 nouveaux clients se sont inscrits à l'option de mesurage net depuis octobre 2017<sup>4</sup> et que la Régie a indiqué qu'elle comprenait l'argument d'Hydro-Québec selon lequel l'autoproduction par un client ne lui permet d'éviter que son coût variable de production (Décision D-2018-025, paragraphe 662) ces nouveaux clients. Or, le ROÉÉ considère, tout comme la Régie, que ce « compromis acceptable permet de rencontrer les objectifs de soutien à l'autoproduction tout en ne pénalisant pas indûment l'ensemble de la clientèle (D-2006-28, page 7).

### **Interventions en efficacité énergétique**

33) Pour la période 2019-2020, Hydro-Québec prévoit économiser encore moins d'électricité cette année que par le passé, soit 405,2 GWh, ce qui représente un maigre 0,23% des 173 178 GWh qu'elle prévoit vendre durant la même période. De plus, 30,1 M\$ du budget total de 100,8 M\$ ira aux initiatives visant la gestion de la demande en puissance de 372,3 MW (B-0026).

#### *Chauffe-eau à trois éléments*

34) Le ROÉÉ constate qu'Hydro-Québec a décidé d'offrir un incitatif financier à l'acheteur de chauffe-eau, tel que nous le recommandions dans le cadre du dossier tarifaire R-3980-2016 (C-ROÉÉ-0010, page 12).

35) Cependant, la preuve d'Hydro-Québec n'indique rien quant à la stratégie de commercialisation pour le marché de la nouvelle construction ni pour le remplacement d'urgence.

36) Le ROÉÉ s'assurera que ces marchés soient bien ciblés par le programme.

---

<sup>4</sup> B-0030, HQD-13, document 1, page 33.

### *Sensibilisation à la consommation hivernale*

37) En ce qui a trait à la sensibilisation à la consommation hivernale, Hydro-Québec répète simplement que :

« Depuis 2011, le Distributeur déploie une campagne médiatique qui vise à ancrer, dans les habitudes des clients, la réduction de leur consommation d'énergie lorsque la température extérieure chute, particulièrement à des heures bien précises de la journée, soit les heures de pointe du matin et du soir. Pour ce faire, les jours de grand froid, le Distributeur fait paraître de la publicité sur des sites Web et dans les médias imprimés destinés au grand public ainsi que diffuser des messages radio. »

(HQD-10, document 1, page 13).

38) Le ROEÉ rappellera à la Régie que, même s'ils ne soient pas inscrits au bilan en puissance d'Hydro-Québec, les appels au public produisent constamment de 300 MW à 500 MW de puissance.

39) Or, la preuve d'Hydro-Québec est muette quant aux possibles enjeux de communication que ces appels au public à réduire gratuitement leur consommation aux heures de pointe hivernales avec la rémunération proposée d'effacement volontaire résultant de la nouvelle tarification dynamique. En effet, le ROEÉ craint que plusieurs clients qui acceptaient gracieusement de s'effacer en période de pointe qui ne seraient pas intéressés par la nouvelle offre tarifaire dynamique se sentent déresponsabilisés dans la mesure où une partie de la clientèle serait rémunérée pour s'effacer.

40) Par son intervention le ROEÉ aidera la Régie à s'assurer que les gains en puissance que procurent les appels au public ne soient pas menacés par la nouvelle tarification dynamique.

### *Sensibilisation à la biénergie*

41) Hydro-Québec prévoit mettre en œuvre plusieurs mesures afin d'améliorer l'information relativement aux bénéfices associés au tarif DT (B-0026, HQD-10, Document 1, page 14). De plus, Hydro-Québec propose de continuer à geler les prix de l'énergie pour ce tarif (B-0030, HQD-1, document 13, page 8).



- 42) Pourtant, Hydro-Québec est à même de constater l'inefficacité des mesures puisqu'elle prévoit une diminution du nombre d'abonnés à ce tarif, qui passeront de 112 740 en 2018 (R-4011-2017, B-0232, HQD-19, document 1, page 6) à 109 985 en 2019 (B-0006, HQD-1, document 1, page 19).
- 43) Le ROÉÉ entend questionner Hydro-Québec relativement aux coûts et aux bénéfices de ses efforts et faire des recommandations à la Régie afin de ralentir l'effritement du parc biénergie résidentielle.

### **Comptes d'écarts - Événements imprévisibles en réseaux autonomes**

- 44) Encore cette année, Hydro-Québec reporte l'intégration des coûts liés au déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules survenu en septembre 2014 jugeant approprié d'attendre la fin des travaux alors qu'il sera en mesure d'en préciser les coûts (B-0024, HQD-9, document 2, page 12).
- 45) Le ROÉÉ n'est pas d'accord avec Hydro-Québec et est d'avis que l'enjeu relatif à l'intégration des coûts liés au déversement de 2014 devrait être traité dans le présent dossier puisque les travaux de décontamination sont terminés, et que seuls des travaux cosmétiques de remise en état et d'aménagement paysager du site restent à compléter.
- 46) Selon le ROÉÉ, le coût des travaux de remise en état et d'aménagement paysager serait vraisemblablement moindre que le coût des intérêts qui seraient encourus jusqu'au prochain dossier tarifaire. Conséquemment, la demande de report d'Hydro-Québec n'est pas dans l'intérêt de la clientèle.

### **LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ**

- 47) Le ROÉÉ formulera des conclusions et des recommandations en fonction des sujets et préoccupations qu'il exprime ci-dessus et sur la base de la preuve complète.

## LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROÉÉ

48) Conformément à l'article 38 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, le ROÉÉ entend participer pleinement au dossier et à intervenir lors de l'audience

49) Cette participation inclura la formulation de demandes de renseignements, une preuve écrite, des contre-interrogatoires, la présentation de témoins et une argumentation.

50) Le ROÉÉ prévoit deux témoins ordinaires, soit les analystes M. Jean-Pierre Finet et M. Bertrand Schepper.

## BUDGET

51) Le ROÉÉ joint à la présente demande, son budget de participation.

52) La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

## PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

**D'ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-4057-2018;

**D'ACCUEILLIR** le budget de participation du ROÉÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant;

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 13 août 2018

*(s) Franklin S. Gertler*

---

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**  
par : Franklin S. Gertler, avocat  
**Aldred Building**  
507 Place d'Armes, bur 1701  
Montréal, Québec H2Y 2W8  
t (514) 798-1988 / f (514) 798-1986  
[franklin@gertlerlex.ca](mailto:franklin@gertlerlex.ca)

# Annexe I

## Adresse du ROEE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

a/s Laurence Leduc-Primeau, Coordinatrice

3522, rue Fullum

Montréal, Québec

H2K 3P6

Courriel : [coordo.roee@gmail.com](mailto:coordo.roee@gmail.com)

## Annexe II

### REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE

- Mise à jour du 13 août 2018 -

Les groupes et organismes suivants forment le ROEE :

#### 1. Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)

Organisme à but non lucratif fondé en avril 2015, composé de membres individuels et corporatifs et qui fait la promotion de la sécurité énergétique et environnementale aux îles de la Madeleine.

##### Objectifs :

Soutenir et outiller les citoyens et organisations dans la mise en place d'alternatives énergétiques et la réduction de leur empreinte énergétique et environnementale.

Travailler sur les 3 axes de prévention que sont les besoins, les risques et les impacts liés aux différentes étapes du cycle de vie des hydrocarbures.

Collaborer avec d'autres organisations, réseaux et communautés qui partagent des enjeux énergétiques similaires.

##### Principales activités :

À titre d'acteur mobilisateur en énergie en milieu insulaire et en réseau autonome, l'organisme participe activement aux consultations en énergie et informe la population sur ces enjeux. Il fait des représentations auprès des élus et d'Hydro-Québec pour un assainissement des réseaux autonomes et pour la réduction de la pétrodépendance.

L'AMSÉE revendique, entre autres, un plus grand support à l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux autonomes, notamment par l'autoproduction de citoyens ou organisations, par le développement d'infrastructures de stockage, et par l'élargissement du Programme pour une utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) à des énergies non fossiles.

#### 2. Écohabitation

Écohabitation est un organisme sans but lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de

sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.

#### Objectifs :

En intervenant dans le secteur de l'habitation écologique, Écohabitation facilite l'émergence d'une société plus juste, viable économiquement, et qui tend à conserver et à régénérer les écosystèmes. Plus concrètement, Écohabitation vise le déploiement :

D'habitations saines, économes en ressources et en énergie, privilégiant la qualité et la durabilité, abordables et accessibles à tous.

De collectivités en santé, orientées vers les échanges humains et les modes de vie à l'échelle locale, basées sur des modes de transports actifs et collectifs, autonomes sur le plan alimentaire et énergétique et respectueuses de la biodiversité.

D'un savoir-faire commun en habitation écologique par le biais d'échanges, d'entraide et de modes d'apprentissages basés sur l'innovation, la pratique et le vécu.

De politiques et de réglementations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux liés au domaine de l'habitation écologique.

### **3. Fédération québécoise du canot et du kayak**

Organisme à but non lucratif.

#### Objectifs :

Promotion de la sécurité dans la pratique des activités nautiques récréatives.

Maintien de l'accessibilité aux sites de pratique.

Promotion des activités récréatives de pagaies et regroupement des adeptes.

Protection de l'eau, des lacs et des rivières, de l'air, de la forêt et de la mer.

Éducation de la population.

#### Principales activités :

Participation au débat public sur l'énergie depuis 1995.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité.

Développement d'un réseau de parcours canotables "certifiés".

#### **4. Fondation Rivières**

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

##### Objectifs :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation :

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires :

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion :

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

#### **5. Nature Québec**

Dans un contexte d'un développement durable et dans la quête d'une meilleure qualité de vie, basée sur un progrès véritable, Nature Québec est un organisme national regroupant plus de 58 000 sympathisants et une centaine d'organismes affiliés, œuvrant depuis 1981 à la conservation et à la protection de la nature et de sa biodiversité.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la transition énergétique, réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la gestion de la faune,

l'élargissement du réseau des aires protégées, la protection du St-Laurent, de la rainette faux-grillon, du chevalier cuirré, du Caribou forestier, etc. Nature Québec est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Objectifs :

Maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;

Préserver la diversité biologique;

Favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Principales activités :

Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la concertation, la participation aux consultations et les avis ou prises de positions publiques sont les principaux moyens retenus.

Depuis une douzaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

## **6. Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN)**

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire, civiles ou militaires, incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Principales activités :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

## **7. Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ)**

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec regroupe des comités de citoyens au Québec, les aide à exercer une vigilance sur les projets touchant les hydrocarbures d'origine fossile et à promouvoir auprès du public la nécessité de se tourner vers des énergies vertes et de changer nos comportements afin de protéger

l'eau, l'air et la terre. Par ses actions, le Regroupement vise à ce que la société québécoise accède à une économie carboneutre dans des délais qui s'harmonisent avec les nations les plus proactives.

Objectifs :

- A. Encourager et soutenir la mobilisation citoyenne par l'intermédiaire des comités de citoyens.
- B. Développer des stratégies d'actions communes avec les comités de citoyens et les régions.
- C. Favoriser l'unification des forces citoyennes
- D. Favoriser l'expression de la non acceptabilité sociale des projets de développement et de transit des hydrocarbures fossiles non conventionnels
- E. Favoriser le développement des nouvelles technologies vertes afin de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.